

Ariège: trois ans avec sursis requis contre un ex-maire pour corruption

09-09-2008

FOIX, 9 sept 2008 (AFP) - Trois ans de prison avec sursis ont été requis mardi à Foix contre l'ex-maire d'une bourgade de l'Ariège, mis en examen en mars pour corruption après avoir offert 20.000 euros à un conseiller municipal d'opposition afin qu'il vote en sa faveur lors de l'élection du maire.

Le procureur, Antoine Leroy, a également requis une peine d'inéligibilité de 4 à 5 ans. Le tribunal correctionnel a mis son jugement en délibéré au 30 septembre.

Maire de Contrazy, une commune de 85 habitants limitrophe de la Haute-Garonne, Pierre Naudin, élu sans discontinuer depuis 1979 mais devancé par un candidat d'opposition au 1er tour des dernières municipales de mars 2008, avait remis un chèque de banque de 20.000 euros à un conseiller concurrent avec comme consigne de voter pour lui lors de l'élection du maire. "Je n'imaginai pas que c'était de la corruption", a déclaré M. Naudin lors de l'audience, affirmant qu'il avait voulu faire "un prêt" et procéder à "un échange de services".

"On se trompe d'accusation, il n'y a pas corruption", a également plaidé son avocat, Me Georges Catala. Evoquant "un dévoiement de vote qui est un délit moins sévère que la corruption", l'avocat a souhaité "une peine de pure principe".

Chef d'entreprise dans le BTP, Pierre Naudin avait été placé en garde à vue pendant deux jours avant d'être mis en examen. Le conseiller municipal qu'il avait approché pour obtenir son vote, un agriculteur, était allé remettre le chèque à la gendarmerie.